

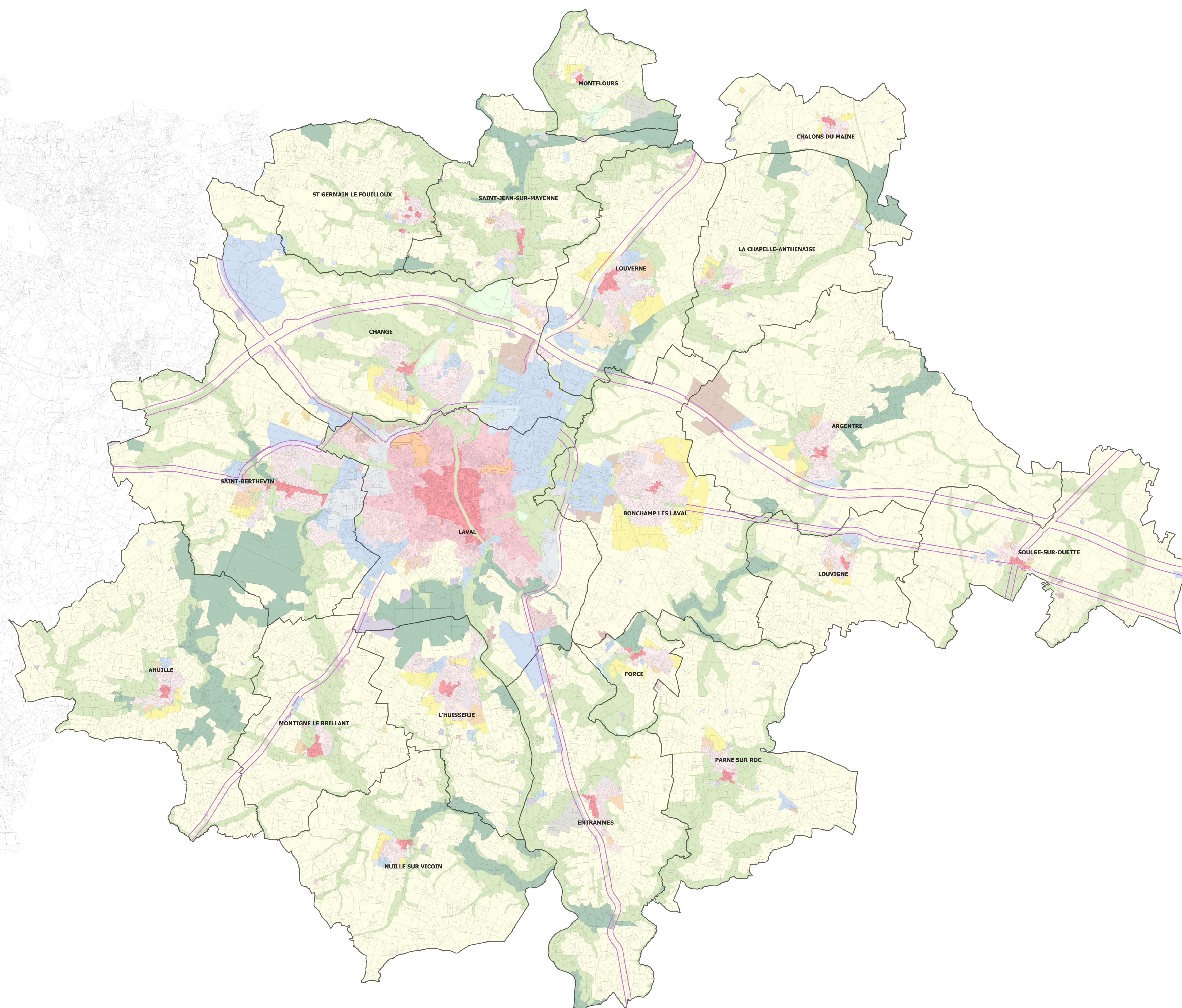
PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

4.1 Zonage général

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....

4 Règlement graphique



UA	UA-1	Zone urbaine centrale et mixte de la Ville de Laval
	UA-2	Zone urbaine centrale et mixte de villes
	UA-2+	Zone urbaine centrale et mixte de villes à hauteurs plus élevées
	UA-3	Zone urbaine centrale et mixte de bourgs et villages
	UA-3+	Zone urbaine centrale et mixte de bourgs et villages à hauteurs plus élevées
UR		Zone urbaine périphérique et mixte de la Ville de Laval, propice au renouvellement urbain
UB	UB-1	Zone urbaine d'extension récente à Laval et Changé
	UB-2	Zone urbaine d'extension récente dans les autres communes de l'agglomération
LH	LH-1	Tissu d'habitat historique de hameau à Laval
	LH-2	Tissu d'habitat historique de hameau dans les autres communes de l'agglomération
UE	UEm	Zone d'activités mixte
	UEt	Zone d'activités tertiaires et technologiques
	UEc	Zone d'aménagement commercial (ZAC)
	UEg	Secteur de la zone d'activités dédié aux aires d'accueil et terrains familiaux localisés destinés à l'habitat des gens du voyage
UL		Zone urbaine essentiellement dédiée aux équipements et loisirs
	ULg	Secteur de la zone d'équipements et loisirs dédié aux aires d'accueil et terrains familiaux localisés destinés à l'habitat des gens du voyage
U-DAPR		Zone urbaine stratégique couverte par une DAP réglementaire
AU	AU1	Zone d'extension à destination principale d'habitat
	AU2	Zone d'extension à destination principale d'équipement et de loisir
	AUE	Zone d'extension à destination principale d'activités économiques
	AU-DAPR	Zone d'extension stratégique couverte par une DAP réglementaire
A		Zone agricole
Ap		Zone agricole protégée en ceinture des bourgs
N		Zones à caractère naturel et forestier participant aux continuités écologiques
Np		Zone spécifique de protection forte pour la qualité du milieu écologique (réservoirs de biodiversité)
Nc		Zone spécifique dédiée aux activités de carrières
Ah/Nh		STECAL Habitat : Hameau permettant les nouvelles constructions d'habitations (cohabitation, extensions + annexes) en campagne
Ae/Ne		STECAL Hame (habitat + activités) : Secteur dédié aux activités isolées en campagne + évolution de l'habitat existant (extensions et annexes)
Ae1/Ne1		Extension des activités existantes et création d'annexes
Ae2/Ne2		Création de nouveaux bâtiments à usage d'activités, extensions et annexes
Aq/Nq		STECAL pour les habitats démontables et mobiles
Aq1/Nq1		Aires d'accueil et terrains familiaux localisés destinés à l'habitat des gens du voyage
Aq2		Habitat démontable constituant un habitat permanent (type yourte, tiny house)
Au/Nr		STECAL Tourisme et loisirs : Activités de loisirs et de tourisme (gîtes, restaurant, camping, chalets, maisons éclusières)
Ai/Ni		STECAL Activités rurales, non agricoles : Activités non agricoles mais compatibles en milieu rural (chevats, centres équestres...)
Ar1/Nr1		Centres équestres
Ar2/Nr2		Abris pour animaux et constructions pour activités complémentaires de taille limitée
Ai/Ni		STECAL Équipements légers de loisirs : Zones d'équipements à vocation de loisirs avec caractère naturel dominant (constructions légères, jardins familiaux)
Aenr/Neenr		STECAL Énergies renouvelables

□ Limites communales — Marges de recul (L111-6 du CU)

